



HAL
open science

Contribution à l'étude du discours rapporté à la Renaissance. Le cas des conteurs

Sabine Lardon

► **To cite this version:**

Sabine Lardon. Contribution à l'étude du discours rapporté à la Renaissance. Le cas des conteurs. Colloque des Amis du Crelingua, Jean-Pierre Gabilan, Jun 2013, Paris, France. pp.96-118. hal-04162575

HAL Id: hal-04162575

<https://hal.science/hal-04162575v1>

Submitted on 18 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU DISCOURS RAPPORTÉ À LA RENAISSANCE : LE CAS DES ROMANCIERS ET CONTEURS

Sabine Lardon – Université Jean Moulin, Lyon 3

INTRODUCTION

Dans l'étude qu'elle consacre au discours rapporté, Laurence Rosier¹ constate que ces notions ont une origine rhétorique. Ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'elles se « grammaticalisent », avec une première approche dans la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal. Si donc les premières grammaires françaises de la Renaissance n'abordent pas ce point, l'usage du discours rapporté à cette époque n'en présente pas moins certaines constantes. La question mériterait une étude plus approfondie, appuyée sur un *corpus* ample. Il ne s'agira donc ici que d'esquisser la réflexion, à travers quelques exemples.

L'étude du discours rapporté au XVI^e siècle impose toutefois un impératif : celui de travailler sur les éditions contemporaines et non sur des transpositions modernes. En effet, même les éditions scientifiques les plus respectueuses de la graphie de l'époque sont contraintes à certaines adaptations, qui suffisent à modifier la perception du discours rapporté. Pour qu'une édition moderne puisse être utilisée, il faudrait en effet que tous les points suivants soient strictement respectés :

- maintien absolu de la ponctuation de l'original
- maintien de l'usage des majuscules de l'original
- non introduction de guillemets pour détacher les citations ou encore de tirets dans les échanges dialogués.

Or, si les éditeurs scientifiques respectent désormais le premier point pour les textes de la Renaissance, les guillemets en revanche sont fréquemment introduits, afin d'offrir un confort de lecture au lecteur actuel. Quant aux majuscules, leur respect n'est pas systématique, dans la mesure où l'usage de l'époque les multiplie (en particulier pour détacher tout mot important) là où leur emploi pourrait déconcerter aujourd'hui. C'est pourquoi nous travaillerons à partir des éditions de l'époque, accessibles en version numérisée (sur Gallica).

Nous observerons l'usage du discours rapporté, direct et indirect, à partir d'un *corpus* réduit à quelques extraits de conteurs ou romanciers.

- CNN : *Les Cent Nouvelles Nouvelles*, 1486. « La III. nouvelle par Monseigneur de la Roche », première partie, le seigneur dupant la meunière² [non paginé].
- QL : Rabelais, François, *Le Quart Livre des faits et dictz Heroiques du bon Pantagruel. Composé par M. François Rabelais docteur en Medicine*. À Paris, De l'imprimerie de Michel Fezandat, 1552. Chapitre VI : « Comment le debat appaisé Panurge marchande avecques Dindenault un de ses moutons », p. 13 v^o-15 r^o.
- H : Marguerite de Navarre, *L'Heptameron des nouvelles de tresillustre et tresexcellente Princesse Marguerite de Valois Royne de Navarre, Remis en son ordre, confus au paravant en sa premiere impression : & dedié à tresillustre & tresvertueuse Princesse Jeanne de Foix Royne de Navarre, par Claude Gruget Parisien*. À Paris. Pour Vincent Sertenas, en la rue

¹ Laurence Rosier, *Le discours rapporté, histoire, théories, pratiques*, Paris-Bruxelles, De Boeck & Larcier (Duculot), 1999.

² Jusqu'à « vous n'avez garde dist la musniere que j'en die jamais ung mot, car aussi le me deffendit bien monseigneur. » Nous transcrivons la barre transversale de pause faible par une virgule.

neufve nostre Dame, à l'enseigne S. Jean l'Evangeliste, Et au Palais, en la Galerie par où on va à la Chancellerie. 1559. Nouvelle 5 : « Une basteliere s'eschappa de deux cordeliers qui la vouloient forcer, & fait si bien que leur peché fut descouvert à tout le monde. », p. 18 r°-19 v°.

- NRJD : Des Périers, Bonaventure, *Les Nouvelles Recretations et Joyeux Devis, de feu Bonaventure Des Periers, valet de chambre de la Royne de Navarre*. À Lyon. Pars Guillaume Rouille, 1561. Nouvelle III : « Du Chantre, bassecontre de Saint-Hilaire de Poitiers, qui accompara [compara] les chanoines à leur potage », p. 12-16.

Ce *corpus* réduit à quelques extraits de narrateurs permettra d'observer la façon dont le discours rapporté s'insère dans le texte afin d'évaluer les moyens dont disposent les auteurs de l'époque pour construire le discours direct et indirect et, par conséquent, pour choisir leurs effets.

I - LE DISCOURS DIRECT

En l'absence de définition dans les grammaires de l'époque, nous prendrons ici la notion de « discours direct » au sens où nous la trouvons communément employée de nos jours en grammaire traditionnelle. Le discours rapporté introduit un dédoublement dans le système énonciatif reposant sur un relais énonciatif : avec un énonciateur citant rapportant les propos d'un énonciateur cité. Le discours direct est inséré dans l'énoncé où le décrochage énonciatif est signalé par un certain nombre de marques externes (signalant son insertion dans un énoncé citant) et internes (la syntaxe de l'énoncé cité). Nous ne considérerons que les marques d'insertion. En français moderne, le discours rapporté direct est signalé par deux points suivis des guillemets encadrants, au sein desquels des tirets peuvent détacher des répliques successives. Par ailleurs, le discours direct est souvent signalé par une proposition qui indique le relais énonciatif (la présence d'un énoncé cité).

Le *corpus* retenu offre :

- 17 occurrences pour la nouvelle III des *Cent Nouvelles Nouvelles* ;
- 25 pour le chapitre VI du *Quart livre* ;
- 19 pour la nouvelle V de l'*Heptaméron* ;
- 20 pour la nouvelle III des *Nouvelles Recréations et Joyeux Devis*.

soit un nombre d'occurrences relativement équilibré et suffisamment important pour permettre de premières observations.

1) LES CONSTRUCTIONS SYNTAXIQUES

Les différents types d'insertion syntaxique du discours rapporté dans l'énoncé citant connus en FM sont attestés à la Renaissance (comme ils l'étaient déjà en AF et en MF).

- L'insertion sous la forme d'une proposition subordonnée parataxique enchâssée dans la principale, où elle perd son indépendance en occupant une fonction complément du verbe principal de parole sur le modèle : « Et en s'en allant tousjours leur disoit : Je serois folle si après avoir eschappé de voz mains, je m'y remettois. » (H).
- L'insertion sous la forme d'une proposition dans laquelle vient s'insérer une incise qui peut être placée en milieu : « Nostre voisin, mon amy (respondit le marchand), escoutez ça un peu de l'aultre aureille. » (QL) ou en fin de phrase : « Ce sont bien les vostres, dit-il. » (NRJD), avec un sujet postposé de l'incise aussi bien nominal que pronominal (s'il n'y a aucun sujet pronominaux dans le QL, il y en a 10 contre 2 nominaux seulement dans NRJD et la proportion est équilibrée dans les deux autres textes, ce qui ne permet donc pas de distinguer les deux usages d'un point de vue grammatical).

- L'insertion sous la forme d'une proposition indépendante sans syntagme introducteur. Cette construction, absente de l'H et minoritaire dans NRJD (1 seule occurrence) est en revanche bien représentée dans les CNN (avec un pourcentage supérieur même à celui de la subordonnée complétive parataxique) et dominant dans le QL (64 %) : « Si respondi. helas monseigneur et à quoy congneissez vous que mon devant est en dangier de cheoir (...) Dea mamie souffise vous à tant et soyez sure que je vous dy la verité, » (CNN).

CNN	occ. 17	%
DD en proposition parataxique CO	5	29,41 %
DD en proposition indépendante avec incise	6	35,29 %
sujet nominal	4	23,52 %
sujet pronominal	2	11,76 %
DD en proposition indépendante sans incise	6	35,29 %
QL	occ. 25	%
DD en proposition parataxique CO	2	8 %
DD en proposition indépendante avec incise	7	28 %
sujet nominal	7	28 %
sujet pronominal	0	
DD en proposition indépendante sans incise	16	64 %
H	occ. 19	%
DD en proposition parataxique CO	16	84,21 %
DD en proposition indépendante avec incise	3	15,78 %
sujet nominal	2	10,52 %
sujet pronominal	1	5,26 %
NRJD	occ. 20	%
DD en proposition parataxique CO	4 + 3	35 %
dont principale elliptique	3	15 %
DD en proposition indépendante avec incise	12	60 %
sujet nominal	2	10 %
sujet pronominal	10	50 %
DD en proposition indépendante sans incise	1	5 %

2) LE MARQUAGE TYPOGRAPHIQUE

La différence avec l'usage moderne s'accuse ici dans la mesure où le système de ponctuation de l'époque diffère du nôtre. Le *corpus* choisi laisse apparaître un état encore transitoire, mais néanmoins cohérent, au cours duquel les usages évoluent progressivement.

- Dans les CNN en effet, la proposition complétive est introduite par un point suivi d'une majuscule (dans 3 cas sur 5) ou d'une minuscule (dans 1 cas sur 5). Dans un cas également, il n'y a pas de signe de ponctuation. Quant à la proposition incise, elle n'est également pas détachée.
- Dans le QL, c'est encore le point que l'on observe (dans 2 cas sur 2 avec complétive) suivi de majuscule, tandis que l'incise est toujours détachée entre parenthèses (7 cas sur 7).
- Dans l'H, ce sont les deux points qui assurent le détachement de la complétive, suivis indifféremment d'une majuscule (7 cas sur 16) ou d'une minuscule (6 cas sur 16), tandis que la virgule est minoritaire (2 occ. seulement sur 16), tout comme l'absence de marquage (1 occ.). Pour l'incise (3 occ.), le système est hésitant : entre parenthèses (1), entre virgules (1), entre virgule et deux points (1).
- Dans les NRJD enfin, la ponctuation faible domine pour introduire la complétive (virgule + majuscule ou minuscule : 3 occ. de chaque contre 1 seule occ. des deux points suivis de

majuscule). Quant à l'incise, elle est le plus souvent détachée également entre virgules (7 cas sur 12).

Cette variété est le reflet de l'évolution des usages à l'époque. L'étude historique de Nina Catach³ rappelle que le point inférieur (point en bas appelé « còlum ») marque une ponctuation moyenne à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècles (c'est ainsi le cas dans la *Grammatographia* de Jacques Lefèvre d'Étaples en 1529). C'est en ce sens donc qu'on pourrait l'interpréter dans les CNN et le QL. Sous l'impulsion de l'imprimeur lyonnais Étienne Dolet⁴, il se fixera ensuite dans son rôle de ponctuation forte, qu'il occupe encore aujourd'hui. La ponctuation moyenne sera alors marquée par les deux points tout au long du siècle.

Dans notre *corpus* donc, le discours rapporté direct est le plus souvent détaché par un signe de ponctuation moyenne (point puis deux points), ce qui peut expliquer également l'hésitation entre l'usage de la majuscule ou de la minuscule. Ce choix est le reflet du statut syntaxique ambigu du discours rapporté, qui s'insère en tant que proposition subordonnée complétive au sein de la proposition citante, tout en conservant la syntaxe d'un énoncé cité indépendant. Si donc la proposition citée perd son indépendance syntaxique en valant comme complément d'un verbe de parole introducteur, la ponctuation de l'époque montre que la distinction de niveau énonciatif est bien perçue, entraînant une ponctuation moyenne entre le verbe et son complément. Cette distinction est d'ailleurs encore faite⁵. Si les deux points ont de fait été supplantés par le point virgule ensuite (qui reste rare en tant que signe de ponctuation moyenne au XVI^e siècle)⁶, ils ont néanmoins été maintenus comme marque de ponctuation moyenne de nos jours⁷, où ils permettent, entre autres, d'introduire le discours direct. Leur emploi comme marque de ponctuation moyenne s'est donc conservé, mais aussi restreint et spécialisé. Il faut donc être sensible au fait que le détachement visuel que les deux points produisent aujourd'hui (où le signe de ponctuation moyen usuel est le point virgule) est beaucoup moins prononcé à l'époque où les deux points sont d'usage pour la ponctuation moyenne et fréquents dans les textes à ce titre. Étienne Dolet trouve peu de différence entre le point (*colon*, *punctum* ou point rond) et les deux points (*comma*), « Sinon que l'ung (qui est comma) tient le sens en partie suspens ; Et l'aulture (qui est le colon) conclud la

³ Nina CATACH, *La Ponctuation*, Paris, PUF, 1994, coll. « Que sais-je ? », tableau historique, p. 14-15. *Id.*, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs – Imprimeurs – Ateliers d'imprimerie)*, Genève, Droz, 1968, p. 295-309.

⁴ Étienne DOLET, *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'avantage. De la punctuation de la langue Francoyse. Plus, Des accents d'ycelle. Le tout fait par Estienne Dolet natif d'Orleans*, Lyon, Estienne Dolet, 1540. « Le tiers [point, c'est-à-dire signe de ponctuation, noté « . »] est dict par les Grecs colon. En Latin on l'appelle punctum. Et en L'imprimerie on l'appelle un point, ou un point rond. » Il « conclud la sentence » (p. 18).

⁵ Ce statut particulier du discours rapporté est mis en lumière par le grammairien BEAUZÉE au XVIII^e siècle, dans le chapitre « ponctuation » de sa *Grammaire* : « C'est un usage universel et fondé en raison, de mettre les deux points après qu'on a annoncé un discours direct que l'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit ou par un autre ou par soi-même. Ce discours tient, comme complément, à la proposition qui l'a annoncé ; et il y auroit une sorte d'inconséquence à l'en séparer par un Point simple, qui marqueroit une indépendance entière : mais il en est pourtant très-distingué, puisqu'il n'appartient pas à celui qui le rapporte, ou qu'il ne lui appartient qu'historiquement ; et en effet il commence par une lettre capitale. Il est donc raisonnable de séparer le discours direct de l'annonce par la ponctuation la plus forte au dessous du Point, c'est-à-dire, par les deux Points : pour une distinction plus marquée, on place encore des guillemets (") au commencement de toutes les lignes de ce discours direct, ou bien on y emploie un caractère différent » (*Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, Paris, J. Barbou, 1767, p. 613). Cette analyse est rappelée par Laurence Rosier qu'elle « frappe par sa finesse : entre indépendance énonciative et dépendance syntaxique, le discours possède un signe qui marque ce mouvement dialectique ». Laurence ROSIER, *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris – Bruxelles, De Boeck & Larcier / Duculot, 1999, p. 29.

⁶ Le point virgule apparaît tardivement avec une valeur moyenne de demi-pause. N. CATACH (*La ponctuation, op. cit.*, p. 71) l'atteste à partir de P. Bembo (*De Ætina*, 1495). Il n'est pas signalé par E. Dolet et reste rare durant tout le siècle. À titre d'exemple, l'on n'en relève que 6 occurrences dans les *Méditations sur les Pseaumes* de Jean de Sponde en 1588 (sur 381 pages).

⁷ Ils se sont spécialisés dans cet usage au XVIII^e siècle.

sentence »⁸. Pour saisir pleinement l'effet de ce signe, il faut se souvenir que la réception de l'œuvre (tout particulièrement celle de récits ou de contes) est essentiellement orale. F. Rabelais évoque ainsi l'accueil favorable que le défunt roi François I^{er} avait réservé à son livre dans l'épître dédicatoire du *Quart Livre* adressée au cardinal Odet de Châtillon : « Alors me dictes que de telles calumnies avoit esté le défunct roy François, d'éterne mémoire, adverty : et curieusement aiant, par la voix et prononciation du plus docte et fidèle Anagnoste de ce royaume, ouy et entendu lecture distincte d'iceux livres miens (...) n'avoit trouvé passage aulcun suspect » (Rabelais faisant allusion ici au lecteur du roi, l'évêque Pierre du Chastel). Suivant les principes oratoires de la rhétorique antique, l'étape ultime de réalisation du discours réside en effet dans l'*actio*, à savoir sa réalisation orale et publique. Plus qu'à un lecteur silencieux, la ponctuation du récit est avant tout destinée au conteur oral. Le discours direct n'est donc pas détaché visuellement dans la page, mais sa ponctuation signale au lecteur à voix haute une pause moyenne et un sens en suspens que sa voix devra traduire afin de permettre à l'auditoire de saisir qu'il y a relais énonciatif.

Quant à l'incise, si elle n'est pas détachée dans les CNN, elle l'est ensuite soit par des parenthèses (dans QL), soit par des virgules. Nous ne retiendrons pas le cas où l'incise est détachée entre virgule et point ou deux points, dans la mesure où cela concerne en fait sa place en fin de syntagme, avant donc une articulation forte du discours cité⁹. Deux cas semblent donc dominer. Lorsque l'incise est entre parenthèses (7 occ. sur 7 dans le QL, 1 sur 3 dans l'H), cet usage permet de la distinguer typographiquement de manière relativement nette dans le texte. N. Catach rappelle que le nom *parenthesis* correspond à une figure de rhétorique qui consiste à insérer une phrase dans une autre en lui conservant son indépendance¹⁰. E. Dolet parle d'une « interposition qui a son sens parfait »¹¹, l'on peut donc supposer ici aussi que le lecteur (oral toujours) devra marquer par l'intonation ce décrochage et cette insertion. La virgule en revanche est plus discrète, marquant simplement une pause faible. N. Catach¹² parle ici de « virgule moins », « petite sœur des parenthèses, plus discrète et de valeur moindre ». Le choix, s'il est volontaire, pourrait indiquer un usage purement informatif de l'incise, destinée à signaler à l'auditoire qui parle sans briser le cours du discours cité (la pause et le changement de ton devant être discrets et rapides). C'est le cas, *a fortiori*, également, en cas d'absence de marquage ou de virgule (comme dans les CNN¹³).

Rappelons enfin que l'usage actuel des guillemets ne sera introduit qu'au XVIII^e siècle. Cette évolution, liée au souci d'économiser les caractères italiques alors utilisés pour les citations, est également associée au passage de la lecture orale à la lecture silencieuse¹⁴. Ce signe (avec variantes graphiques) entre en usage au XVI^e siècle pour signaler (souvent en marge, parfois dans le texte) un passage gnomique. Ainsi dans *Les Juifves* de Robert Garnier (1583) :

⁸ E. DOLET, *op. cit.*, p. 18.

⁹ Les NRJD présentent deux types de variante avec des incises closes par une virgule mais ouvertes par un point (1 occ) ou sans marque d'ouverture (2 occ.).

¹⁰ N. CATACH, *La ponctuation, op. cit.*, p. 73. Les parenthèses sont attestées dès la fin du XIV^e s. (fin du XV^e s. pour la France). Elles sont signalées par Jacques Lefèvre d'Étaples dans sa *Grammatographia* (1529) et par Étienne Dolet (1540).

¹¹ E. DOLET, *op. cit.*, p. 22.

¹² N. CATACH distingue « la virgule plus » (mise en facteur commun des éléments d'une énumération) et « la virgule moins », permettant d'extraire, de déplacer ou de rajouter à n'importe quel endroit de la chaîne un segment qui ne se situe pas sur le même plan que le reste de la phrase » (*La ponctuation, op. cit.*, p. 65-66).

¹³ L'édition des CNN est un incunable de 1486. Son apparence typographique est donc encore très proche de celle du manuscrit : la ponctuation reste peu fréquente et relève d'un usage ancien (le point y assure la ponctuation moyenne ou forte, la barre transversale la ponctuation faible, qui reste réduite).

¹⁴ Selon Roger LAUFER, « Le discours direct n'a appelé une notation particulière que dans la littérature narrative destinée à la lecture silencieuse, plus précisément encore dans le roman. » (« Guillemets et marques du discours direct », dans *La ponctuation, recherche historiques et actuelles*, dir. N. CATACH, vol. II, 1979, p. 235-251). Pour l'histoire de ce développement chez les romanciers du XVIII^e siècle, voir également Sonia BRANCA, « Deux-points, ouvrez les guillemets, notes sur la ponctuation du discours rapporté au XVIII^e siècle », *Le gré des langues*, n° 5, 1993, p. 178-202.

- » Celui qui entreprend d'être plus qu'il ne peut,
- » Souvent, trompé d'espoir, dechet plus qu'il ne veut¹⁵.

Cet emploi est intéressant car il s'apparente à ce que Dominique Maingueneau appelle un énoncé « détachable »¹⁶, consistant en une généralisation. S'il n'y a donc pas discours rapporté et cité en ce cas, l'usage des guillemets inversés signale le discours comme rapportable et citable. Le fait que les guillemets aient donc ensuite été réservés au discours rapporté n'entre donc pas en contradiction avec cet emploi initial¹⁷, même s'il s'en distingue.

CNN	occ. 17	%
DD PAR CITATION	5	
punctuation moyenne : point + majuscule	3	60 %
punctuation moyenne : point + minuscule	1	20 %
pas de punctuation + minuscule	1	20 %
DD AVEC INCISE	6	
incise sans punctuation	6	100 %
QL	occ. 25	%
DD PAR CITATION	2	
punctuation moyenne : point + majuscule	2	100 %
DD AVEC INCISE	7	
incise entre parenthèses	7	100 %
incise entre virgules	0	0 %
incise entre virgule et deux points	0	0 %
DD SANS INCISE	16	
nom du locuteur en abrégé et en capitales	16	100 %
H	occ. 19	%
DD PAR CITATION	16	
punctuation moyenne : deux points + majuscule	7	43,75 %
punctuation moyenne : deux points + minuscule	6	37,5 %
punctuation faible : virgule + minuscule	2	12,5 %
absence de marquage	1	6,25 %
DD AVEC INCISE	3	
incise entre parenthèses	1	33,3 %
incise entre virgules	1	33,3 %
incise entre virgule et deux points	1	33,3 %
NRJD	occ. 20	%
DD PAR CITATION	7	
punctuation moyenne : deux points + majuscule	1	14,28 %
punctuation faible : virgule + majuscule	3	42,85 %
punctuation faible : virgule + minuscule	3	42,85 %
DD AVEC INCISE	12	
incise entre virgules	7	58,33 %
incise entre virgule et point	2	16,66 %
incise entre point et virgule	1	8,33 %
incise avec virgule après	2	16,66 %

¹⁵ Acte II, v. 205-206.

¹⁶ Dominique MAINGUENEAU, *Les Phrases sans texte*, Paris, Armand Colin, 2012, p. 12-13.

¹⁷ « Primitivement associés (en marge) à toute idée générale, les guillemets s'étaient ensuite associés aux références, prises le plus souvent des auteurs les plus prestigieux. Cette fonction de mise à distance, de précaution et de véracité des paroles d'autrui était particulièrement importante, si l'on songe à son application dans les domaines de la religion, de la juridiction, des textes anciens ou de l'État. » (N. CATACH, *La ponctuation, op. cit.*, p. 40)

3) LE MARQUAGE LEXICAL

Que l'énoncé cité s'enclasse en tant que complément dans une principale ou qu'une incise vienne à l'inverse s'insérer en son sein, dans ces deux cas, un verbe d'énonciation permet de le signaler et d'attirer l'attention sur l'effet de relais énonciatif (il s'agit donc du verbe de la principale dans le premier cas et de celui de l'incise dans le second). La particularité du discours rapporté de l'époque réside dans le peu de variété des verbes introducteurs, essentiellement limités à *dire* et à *répondre*, selon un usage en place depuis l'AF¹⁸.

Sur 55 occurrences dans l'ensemble du *corpus*, *dire* domine avec une écrasante majorité de 47 occurrences (soit 85,4 %), contre 6 seulement de *répondre* et 2 de *crier*. Le plus souvent donc, la partie introductive revêt une dimension purement indicative : elle signale le relais énonciatif, sans visée descriptive ni commentaire ajouté. Lorsque le verbe *répondre* est bien représenté, comme c'est le cas chez Rabelais (4 des 6 occ. du *corpus*), il alterne alors régulièrement avec *dire* pour scander les étapes du dialogue : « Patience (dist Panurge)... Comment ? (respondit le marchand)... Soit (dist Panurge)... Nostre voisin, mon ami (respondit le marchand)... » L'on note donc la valeur purement utilitaire de ce signalement, qui ne concourt pas ici à enrichir la narration, mais bien à signaler à l'auditeur (voire au lecteur silencieux) le relais énonciatif ainsi que le changement éventuel d'interlocuteur. Outre sa neutralité générique, le verbe *dire* possède un avantage supplémentaire qui réside dans sa forme P3, identique au passé simple et au présent. Cette ambivalence lui permet de fonctionner particulièrement bien dans une incise au passé simple, elle-même insérée au cœur d'un énoncé embrayé au présent.

CNN	occ. 17	%
CHOIX DU VERBE INTRODUCTEUR	11	
verbe introducteur : <i>dire</i>	10	90,9 %
verbe introducteur : <i>répondre</i>	1	9,09 %
aucun verbe introducteur	6	54,54 %
TEMPS DU VERBE INTRODUCTEUR	11	
passé simple	10	90,9 %
imparfait	0	0 %
infinitif (en périphrase temporelle <i>aller</i> + inf.)	1	9,09 %
QL	occ. 25	%
CHOIX DU VERBE INTRODUCTEUR	9	
verbe introducteur : <i>dire</i>	5	55,55 %
verbe introducteur : <i>répondre</i>	4	44,44 %
TEMPS DU VERBE INTRODUCTEUR	9	
passé simple	9	100 %
imparfait	0	0 %
H	occ. 19	%
CHOIX DU VERBE INTRODUCTEUR	19	
verbe introducteur : <i>dire</i>	16	84,21 %
verbe introducteur : <i>répondre</i>	1	5,26 %
verbe introducteur : <i>crier</i>	2	10,52 %

¹⁸ Toutes nos observations rejoignent ici celles de C. MARCHELLO-NIZIA et de J. PICOCHÉ sur l'usage en MF : « dans le récit qui précède [le DD], l'annonce par un verbe de parole (*dire* et *répondre* sont dès l'origine de loin les plus fréquents), dont le sujet est le nouveau locuteur, et qui a parfois pour complément l'allocutaire (*Il dist al rei, Roland*, 196) ; insérée dans le discours, une incise comportant un verbe de parole (*dire* et *répondre, faire* surtout en afr. et en frm. non académique : *Dame, fet il...*), avec pour sujet le locuteur ; en début de discours, parfois des marques spécifiques (apostrophe, interjection...), et dans le discours la présence des pronoms *je/tu/nous/vous* ; en fin de discours, souvent les marques de retour au récit, en afr. par les adverbes *atant* ou *lors*, en frm. par *alors*. » C. MARCHELLO-NIZIA et J. PICOCHÉ, *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 318.

TEMPS DU VERBE INTRODUCTEUR	19	
passé simple	14	73,68 %
imparfait	5	26,31 %
NRJD	occ. 20	%
CHOIX DU VERBE INTRODUCTEUR	20	
verbe introducteur : <i>dire</i>	16	80 %
aucun verbe introducteur	4	20 %
TEMPS DU VERBE INTRODUCTEUR	16	
passé simple (dont un infinitif en périphrase verbale au passé simple)	10	62,5 %
imparfait	6	37,5 %

Cette présence utilitaire (signalisante) du verbe d'énonciation est renforcée par d'autres indices lexicaux situés soit dans le segment introducteur, sous la forme d'un complément nominal ou pronominal du verbe d'énonciation sur le modèle : « ainsi leur dist » ou encore « elle dist au beau pere le jeune » (H), soit dans le discours cité sous la forme d'une apostrophe (28 sur les 81 occ. du *corpus*, soit 34,56 %) ou plus simplement d'une forme P2 ou P5 de l'interlocution. L'incise en revanche n'est pas le lieu d'une expansion précisant l'allocutaire (1 seule occurrence dans tout le *corpus*, dans les NRJD : « luy disoyent ilz »), sans doute en raison de sa place au sein du discours cité, qui lui impose d'être brève afin de ne pas rompre l'effet d'oralité (en particulier pour une lecture à voix haute).

Rarement enfin, le DD vient s'insérer librement, sans marque dans le texte : il n'y en a qu'une seule occurrence dans les NRJD, mais 5 dans les CNN où les rapports s'équilibrent (5 occurrences avec proposition principale introductive, 6 avec incise, 5 sans syntagme relayeur). En l'absence de marqueur du relais énonciatif (principale ou incise), le changement d'interlocuteur est identifiable à des marques internes : dans les 4/5^e des occurrences des CNN une apostrophe élucide sans ambiguïté le changement. En voici deux exemples :

Nostre bon chevalier voyant ceste musniere tresbelle et en bon point, mais de sens assez escharement [chichement] hourdée [garnie, emplie] Se pensa de bonnes [eut une bonne idée] et **lui dist**. *Certes mamie j'appercoy bien que vous estes malade et en grand peril. À ces paroles la musniere s'approcha de lui et luy dist Helas monseigneur et que me fault il Vrayement mamie j'appercoy bien se vous cheminez gueres avant que vostre devant est en tresgrant dangier de cheoir.*

la tressaige musniere va dire à son mary. *Par ma foy sire nous sommes bien obligez à monseigneur de ceste ville. Voire mamie **dit le musnier**, en quelle facon. C'est bien raison que le vous die, affin que le mercier, car vous y estes tenu...* [la meunière fait ici le long récit de son aventure]. **Le musnier** oyant ceste aventure ne fit pas semblant par dehors tel que son cueur au par dedens portoit, mais comme s'il fut bien joyeux **dit à sa femme**. *Or çà mamye je suis bien joyeux que monseigneur nous a fait ce plaisir & se dieu plaist quant il sera possible je feray autant pour lui,*

On le voit, ces occurrences concernent les échanges rapides de réplique. Ici elles interviennent toutes deux après une brève question : « Helas monseigneur et que me fault il », « Voire mamie, en quelle facon ». L'apostrophe « mamie » dans le premier cas, l'allusion au remerciement dans le second permettent de comprendre le changement d'interlocuteur, de même que le passage à une modalité assertive soulignée : « vraiment mamie », « c'est bien raison que le vous die », apte à faire comprendre que nous sommes passés de la question à sa réponse, ce que le lecteur oral fera comprendre aisément par un changement de ton et de voix, mais qui est désormais marqué par un tiret dans les éditions modernes afin d'éclairer la lecture silencieuse.

Nous mettons à part les 16 occurrences du QL où le DD est précédé du nom du locuteur en capitales et en abrégé, suivant un usage à la fois typographique et discursif emprunté au théâtre (« PAN. » et « LE MARC. »). C'est bien à ce dernier genre que l'on a affaire, ainsi que Panurge l'annonce dès le début du chapitre, lorsqu'il dit à Épistémon et à frère Jean : « Retirez-vous icy un

peu à l'écart, & joyeusement passez temps à ce que voirez. Il y aura bien beau jeu, si la chorde ne rompt. » Panurge s'institue donc ici metteur et scène et comédien tout à la fois, et va faire de cet échange un jeu farcesque destiné à duper le marchand Dindenault. Cette réplique initiale, rapportée en DD, vaut donc pour un « prologue », au sens dramaturgique du terme, en faisant office de *captatio benevolentiae* : Panurge promet une farce plaisante et demande à son public d'observer en silence la pièce qui va se jouer. Cet aspect farcesque est également perceptible dans les répliques pourvues d'une incise de marquage et vient complexifier le discours rapporté, dans la mesure où l'allocutaire demeure ambigu. Par deux fois en effet, Panurge s'adresse non pas au marchand, mais à ses deux amis érigés en spectateurs : « Patience (dist Parnuge) Mais à propous de grace speciale vendez moy un de vos moutons. Combien ? Comment (respondit le marchand). J'antendez vous, nostre amy, mon voisin. », « Patience (dist Panurge) Mais vous feriez beaucoup pour moy & pour votre posterité, si me le vouliez vendre, ». À chaque fois, la réplique est double : la première exhortation, « patience », s'adresse en effet à Épistémon et à frère Jean, maintenant le suspense de la scène farcesque, tandis que la seconde, qui s'ouvre sur la conjonction « mais », s'adresse au marchand. L'interprète du texte (qu'il soit le lecteur silencieux ou le lecteur à haute voix) peut donc hésiter ici entre deux possibilités : l'on peut comprendre que Panurge parle devant le marchand, mais qu'une partie de sa réplique s'adresse en fait à ses amis (engendrant un quiproquo pour le marchand), ou que la première partie de la réplique fait office d'aparté et serait donc prononcée de manière détournée sur un ton plus bas, ce qui est sans doute préférable pour le sens et pour la vivacité de la réalisation orale - vivacité également entretenue par l'enchaînement des questions (« Combien ? Comment [?] ») qui scandent l'enchaînement des répliques entre Panurge et le marchand.

CNN	occ. 17	%
DD PAR CITATION	5	
Dans la proposition rectrice : COI	4	80 %
COI nominal	1	20 %
COI pronominal	3	60 %
Dans la proposition rectrice : non précisé	1	20 %
Dans le DD : apostrophe	5	100 %
Dans le DD : P5	4	80 %
DD AVEC INCISE	6	
Pas d'allocutaire précisé dans l'incise	6	100 %
P5 dans le DD désignant l'allocutaire	4	66,66 %
Apostrophe dans le DD désignant l'allocutaire	5	83,33 %
DD SANS INCISE	6	
P5 dans le DD désignant l'allocutaire	5	83,33 %
P4 dans le DD désignant l'allocutaire	1	16,66 %
Apostrophe dans le DD désignant l'allocutaire	5	83,33 %
QL	occ. 25	%
DD PAR CITATION	2	
Dans la proposition rectrice : COI	2	100 %
COI nominal	1	50 %
COI pronominal	1	50 %
Dans le DD : apostrophe	1	50 %
Dans le DD : P5	2	100 %
Non précisé : allocutaire général	0	0 %
DD AVEC INCISE	7	
Pas d'allocutaire précisé dans l'incise	7	100 %
P5 dans le DD désignant l'allocutaire	7	100 %
Apostrophe dans le DD désignant l'allocutaire	3	42,85 %

DD SANS INCISE	16	
nom du locuteur en abrégé et en capitale	16	100 %
P5	8	50 %
aucune marque	8	50 %
H	occ. 19	%
DD PAR CITATION	16	
Dans la proposition rectrice : COI	8	50 %
COI nominal	1	6,25 %
COI pronominal	7	43,75 %
Dans le DD : apostrophe	2	12,5 %
Dans le DD : P5	8	50 %
Non précisé : allocutaire général	5	31,25 %
DD AVEC INCISE	3	
Pas d'allocutaire précisé dans l'incise	3	100 %
P5 dans le DD désignant l'allocutaire	3	100 %
Apostrophe dans le DD désignant l'allocutaire	1	33,33 %
NRJD	occ. 20	%
DD PAR CITATION	7	
Dans la proposition rectrice : COI	7	100 %
COI nominal	5	71,42 %
COI pronominal	2	28,57 %
Dans la proposition rectrice : non précisé	0	0 %
Dans le DD : apostrophe	3	42,85 %
Dans le DD : P5	5	71,42 %
Dans le DD : P2	2	28,57 %
DD AVEC INCISE	12	
Pas d'allocutaire précisé dans l'incise	11	91,66 %
COI pronominal dans l'incise	1	8,33 %
P5 dans le DD désignant l'allocutaire	4	33,33 %
P2 dans le DD désignant l'allocutaire	4	33,33 %
Apostrophe dans le DD désignant l'allocutaire	3	25 %
DD SANS INCISE	1	
Absence de marque	1	100 %

Sans songer à remettre en question la transmission écrite du livre, il convient donc d'insister également, chez les conteurs et romanciers de l'époque, sur la valeur orale du discours direct, conçu pour être mis en valeur par une récitation ou lecture à voix haute, avec des marqueurs qui sont donc destinés à faciliter cette transmission (pause moyenne entre la principale introductive et le discours cité ou à l'inverse discrétion de l'incise afin de ne pas briser l'effet d'oralité, signalement lexical du relais énonciatifs et des changements d'interlocuteur...). La vivacité des récits tient à leur polyphonie : bien souvent, le narrateur cède la place à un personnage-conteur qui à son tour fait résonner les voix de ses personnages. Dans tous les exemples de notre *corpus*, le comique réside ainsi dans l'efficacité d'une ruse (le seigneur trompe la naïve meunière, Panurge joue sa farce à Dindenault, la batelière parvient à échapper par la ruse aux deux cordeliers qui tentent de la posséder de force, et le chantre parvient enfin à obtenir son avancement), ruse dont la mise en œuvre repose entièrement sur le pouvoir des mots. L'importance du discours rapporté direct dans ces textes est donc tout entier lié à la *vis comica* de la parole, laquelle se déploie dans toute sa variété (quiproquo, jeux de mots grivois, apartés, etc.).

Il convient toutefois de ne pas commettre d'erreur d'appréciation dans la valeur attribuée à ces discours rapportés. Laurence Rosier attire en effet notre attention sur une inversion survenue au cours de l'histoire du discours rapporté. Son origine est à chercher dans la rhétorique, et dans la

distinction en particulier entre *oratio recta* et *oratio obliqua*¹⁹. Les rhéteurs distinguent nettement la narration des événements, qui s'apparente à la production d'un discours historique, et la production de paroles d'un locuteur, conçue avant tout dans sa dimension fictive et relevant de la *mimesis*. L. Rosier émet dès lors l'hypothèse que « s'exprimer en style indirect, c'est adopter le style de la loi » et « dire le vrai » : « Dès lors, on comprend mieux l'enjeu, dans le domaine rhétorique, de mentionner l'*oratio obliqua* : ce mode d'énonciation particulier confère un statut officiel à l'énoncé (entendu ici comme relation d'événement) qu'il rapporte²⁰. » Plus loin, L. Rosier²¹ souligne « un changement sémantique important » : « dans l'antiquité, le DI, utilisé dans la narration historique, était le discours du vrai, alors que le DD relevait de la fiction dialoguée, donc du faux qui devait produire l'illusion du vrai. » ; à partir du XIX^e siècle ces valeurs s'inversent : « le DD assimilé par ces marques (guillemets) à la citation, devient le discours du vrai », tandis que le DI devient « le discours du transposé, du modifié, du faux ». Il conviendrait donc pour notre propos de distinguer le discours historique, légal, sérieux, dans lequel la parole rapportée passe, par le moyen du discours indirect, sous l'autorité de l'énonciateur (avec une double valeur d'argument d'autorité reposant sur la source citée et d'argument éthique fondé sur l'*ethos* de l'énonciateur citant) et le discours narratif, fictif, plaisant (quand bien même il désirerait joindre l'utile à l'agréable), où domine l'oralité, et où le discours direct ne participe pas du réalisme, mais bel et bien de la fiction.

II - LE DISCOURS INDIRECT

En raison même de cette importance de l'oralité chez les conteurs, le discours indirect reste comparativement fort limité. Lionello Sozzi constate ainsi qu'il est « très rare [...] de rencontrer dans les *Devis* un grand emploi du discours indirect »²², les joyeux devis, conformément au titre, se présentant essentiellement comme un « échange animé de répliques spirituelles »²³, et Alexandra Floirat compte deux fois plus de discours direct que de discours indirect dans les dix premières nouvelles des CNN (137 occ. contre 72)²⁴. Dans notre *corpus*, les proportions sont très faibles :

- CNN : 1 occ. DI / 17 DD (soit 5,8 %)
- QL : 1 occ. DI / 25 DD (soit 4 %)
- H : 5 occ. DI / 19 DD (soit 26.3 %)
- NRJD : 5 occ. DI (dont 1 elliptique de la proposition introductive) / 20 DD (soit 25 %)

La construction syntaxique du DI est celle que nous lui connaissons, soit sous la forme d'une proposition subordonnée complétive introduite par la conjonction de subordination *que*, soit sous la forme d'un infinitif complément transposant un tour jussif. La ponctuation est donc faible (5 cas de virgule suivie de minuscule sur 12), voire absente. La différence fondamentale entre le DI et le DD est renforcée par le choix du verbe de parole introducteur, beaucoup plus diversifié dans le cas du DI. Ainsi, sur les 12 occurrences de notre *corpus*, le verbe *dire* n'intervient que deux fois, aux côtés d'*accorder* (1), *assurer* (1), *conclure* (1), *jurer* (1), *protester* (1) et *prier* (4). Cette diversité révèle que le narrateur citant assume ici pleinement son autorité sans s'effacer : le verbe introducteur n'a pas, comme c'était le cas avec le DD une fonction purement utilitaire et informative, mais il participe pleinement de la narration, assumée par le narrateur et qu'il contribue à enrichir.

¹⁹ Laurence ROSIER, *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, éd. citée, p. 13-31. L. Rosier rappelle la coutume de rapprocher DD et DI du couple latin *oratio recta / oratio obliqua* (Roman JAKOBSON, *Essai de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963, p. 177 ; J. MICHEL, *Grammaire de base du latin*, Anvers, de Sikkel, 1973, p. 267).

²⁰ *Ibid.* p. 16.

²¹ *Ibid.* p. 43.

²² Lionello SOZZI, *Les Contes de Bonaventure des Périers. Contribution à l'étude de la nouvelle française de la Renaissance*, Torino, G. Giappichelli, 1965, p. 275-284, spé. p. 276.

²³ *Ibid.* p. 277.

²⁴ Alexandra FLOIRAT, « Quel discours indirect libre au XVI^e siècle ? », *Linx*, 43 2000, p. 77-86 / *Linx* en ligne sur *Revue.org*, article mis en ligne le 11 juillet 2012, § 11.

Si nous n'avons pas d'occurrence exacte de DIL dans ce *corpus*, un cas s'en approche néanmoins dans les NRJD :

mais quand ce venoit au fait, il y avoit tousjours quelque excuse : ou que le benefice estoit trop gros, & pourtant l'un des messieurs l'avoit eu : ou qu'il estoit trop petit, & qu'on ne luy voudroit faire present de si peu de chose : ou qu'ilz avoient esté contraintz de le bailler à l'un des nevez de leur frere. Mais qu'il n'y auroit faute qu'il n'eust le premier vacquant.

La présence de la conjonction de subordination *que* indique qu'il s'agirait plutôt ici d'un DI elliptique de la proposition principale introductive, d'où l'absence de verbe d'énonciation. En cette absence, la ponctuation moyenne creuse l'écart avec le cotexte et souligne donc le décrochage énonciatif. Si le DI est minoritaire chez les conteurs, le DIL l'est plus encore et reste exceptionnel. Alexandra Floirat n'en relève « qu'une petite dizaine d'occurrences » (toujours après un DI) dans les NRJD²⁵, où il n'a pas de fonction d'oralité, mais peut « être le lieu d'un écart ironique entre le locuteur et l'énonciateur²⁶ ». La polyphonie n'est donc pas absente du DI : chez les conteurs et romanciers, nous sommes de fait très loin d'une parole d'autorité à valeur juridique, historique ou morale. Tout au contraire, la prise en charge des paroles citées par le narrateur peut-elle avoir valeur de leurre et contribuer à mieux souligner des effets de discordances (entre le narrateur citant et le personnage cité) non dénués d'ironie narrative. Chez ces narrateurs à rire, le DI, par sa rareté même, relève donc d'une stratégie narrative. C'est ainsi que dans l'H, l'on observe une stricte distribution des discours rapportés, au DD pour la batelière, au DI pour les cordeliers. Si la démarche attire l'attention et suscite une sympathie de proximité avec le personnage féminin, objet de la concupiscence des moines (conformément au projet annoncé par le narrateur interne, Guebron, lequel veut montrer la sagesse d'une femme du peuple), elle s'accorde également avec une satire des moines, qui passe, grâce au DI, par le biais détourné de l'ironie narrative. Nous pouvons l'observer par exemple dans « Les cordeliers luy jurèrent par leur bon saint François, qu'elle ne leur sçaurait demander chose qu'ils ne luy octroyassent, pour avoir ce qu'ils desiroient d'elle » ou encore « Ces deux pauvres cordeliers cognoissant la tromperie, se meirent à genoux sur le bord de l'eau la priant ne leur faire ceste honte ». L'allusion au saint patron de l'ordre des Franciscains est ainsi prise en charge par le narrateur (par le transfert qu'opère le DI), lequel choisit par ailleurs d'introduire leurs paroles par le verbe « prier » (transposition narrative des paroles des moines : « nous vous prions... ») ou de les qualifier de « pauvres cordeliers », laissant ainsi au lecteur la charge de percevoir combien ces deux religieux pervertissent les valeurs de leur ordre et de leur condition à travers le décalage de ces paroles et de leur objet (obtenir les faveurs de la batelière, puis sauver leur réputation). Mais lors même que le narrateur prend en charge le discours par le biais du DI, l'oralité omniprésente dans ces récits où le DD domine parvient à s'y infiltrer. On l'observe en particulier dans le cas de prières ou demandes : « luy jurèrent par leur bon saint François » (H), « Cela faict Panurge devotement le prioyt luy vouloir de grace vendre un de ses moutons » (QL), « pria monseigneur pour dieu que de sa grace luy voulsist enseigner qu'elle doit faire pour garder ce povre devant de cheoir. » (CNN). Ces choix se prêtent à des jeux de voix polyphoniques, dans la mesure où le lecteur à voix haute sera tenté (pour les expressions soulignées) de laisser résonner la voix du personnage par-delà celle du narrateur.

²⁵ Alexandra Floirat, art. cité, § 16.

²⁶ *Ibid.* § 22. Les premières études qui se sont penchées sur le DIL l'ont étudié chez les romanciers du XIX^e siècle (l'on pourra consulter : Charles BALLY, « Le style indirect libre en français moderne », *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, 4, 1912, p. 549-556 et 597-606). Cela ne signifie pas que ce type de discours rapporté soit auparavant inusité. Bernard Cerquiglini le relève chez les auteurs médiévaux (*La Parole médiévale*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981, p. 84) ; La Fontaine y recourt volontiers, entremêlant les types de discours rapporté et nous en relevons cet exemple chez les Latins, au tout début de la *Guerre des Gaules* : « *perfacile esse, cum uirtute omnibus praestarent, totius Galliae imperio potiri* » / « Il leur serait très facile, leur disait-il, puisque leur vaillance les mettait au-dessus de tous, d'étendre leur pouvoir sur la Gaule tout entière. » Jules CÉSAR, *La Guerre des Gaules, Livres I et II*, Paris, Les Belles Lettres, « Classiques en poche », 2012, I, II, 2.

DI en proposition subordonnée conjonctive introduite par <i>que</i>	11	84,61 %
DI par infinitif complément (transposant un tour jussif)	2 (1 coord. à <i>que</i>)	15,38 %
MARQUEURS LEXICAUX	13	
CHOIX DU VERBE INTRODUCTEUR		
<i>dire</i>	2	15,38 %
<i>jurer</i>	1	7,69 %
<i>accorder</i>	1	7,69 %
<i>prier</i> (dont 1 occ. régissant deux propositions)	4	30,76 %
<i>protester</i>	1	7,69 %
<i>conclure</i>	1	7,69 %
<i>assurer</i>	1	7,69 %
complétive sans verbe introducteur	1	7,69 %
TEMPS DU VERBE INTRODUCTEUR		
passé simple	6	46,15 %
imparfait	1	7,69 %
participe présent	4	30,76 %
MARQUEURS TYPOGRAPHIQUES	13	
ponctuation faible : virgule + minuscule	5	38,46 %
absence de marquage	7	53,84 %
deux points	1	7,69 %
MARQUEURS DE L'ALLOCUTAIRE	13	
Dans la proposition rectrice : COD / COI	8	61,53 %
CO nominal	3	23,07 %
CO pronominal	5	38,46 %
Non précisé	4	30,76 %

CONCLUSION

L'observation des éditions contemporaines permet ainsi de mesurer l'absence de détachement visuel du discours rapporté, lequel participe de l'oralité d'un texte destiné à être imprimé certes, mais aussi et surtout à être lu à voix haute. Les écarts entre nos pratiques modernes et celles de l'époque chez ces narrateurs à rire (usage de la ponctuation, prédominance des citations directes au XVI^e siècle, valeur fictive du DD et effets de distanciation du DI...) sont donc à situer dans ce contexte où domine une oralité dont il convient d'étudier les effets en imaginant sa réalisation à voix haute et les jeux de voix du lecteur (dans le cadre l'*actio*), afin d'apprécier pleinement sa *vis comica*. Le recours au discours rapporté relève en cela pleinement d'une stratégie énonciative et narrative au service du rire.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLY, Charles, « Le style indirect libre en français moderne », *Germanisch-Romanische Monatschrift*, 4, 1912, p. 549-556 et 597-606.
- BRANCA, Sonia, « Deux-points, ouvrez les guillemets, notes sur la ponctuation du discours rapporté au XVIII^e siècle », *Le gré des langues*, n° 5, 1993, p. 178-202.
- CATACH, Nina, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs – Imprimeurs – Ateliers d'imprimerie)*, Genève, Droz, 1968, p. 295-309.
- CATACH, Nina, *La Ponctuation*, Paris, PUF, 1994, coll. « Que sais-je ? ».

- CERQUIGLINI Bernard, *La Parole médiévale*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.
- FLOIRAT, Alexandra, « Quel discours indirect libre au XVI^e siècle ? », *Linx*, 43 2000, p.77-86 / *Linx* en ligne sur *Revue.org*, article mis en ligne le 11 juillet 2012.
- La ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, dir. N. Catach, Paris / Besançon, CNRS / HESO, 1977-1979, 2 vol.
- LAUFER, Roger, « Guillemets et marques du discours direct », dans *La ponctuation. Recherches historiques et actuelles*, dir. N. Catach, Paris / Besançon, CNRS / HESO, 1979, vol. II, p. 235-251.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2005 (*princeps* : Nathan, 1997), p. 441-442.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, PICOCHÉ, Jacqueline, *Histoire de la langue française*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 317-320.
- MARNETTE, Sophie « Réflexions sur le discours indirect libre en français médiéval », *Romania*, 114, 1996, p. 1-49.
- ROSIER, Laurence, *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris – Bruxelles, De Boeck & Larcier / Duculot, 1999.
- SOZZI, Lionello, *Les Contes de Bonaventure des Périers. Contribution à l'étude de la nouvelle française de la Renaissance*, Torino, G. Giappichelli, 1964.
- VERSCHOOR, Jan Adrien, *Étude de grammaire historique et de style sur le style direct et les styles indirects en moyen français*, Groningue, Kleine, 1959.